



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Basket des rues

Question écrite n° 5377

Texte de la question

M. Eric Raoult attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur le développement du basket des rues. En effet, ce sport particulièrement usité aux Etats-Unis, ouvert dans les quartiers défavorisés, est un véritable phénomène social, sportif et économique. Il peut contribuer à la pratique originale du sport dans nos villes et nos banlieues. Malheureusement, il semblerait que les pouvoirs publics n'aient pas encore suffisamment accompagné le développement du basket des rues par l'implantation de panneaux et le tracage de terrains. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les décisions qu'elle compte prendre pour développer le basket des rues.

Texte de la réponse

Depuis un an, le basket dans la rue est l'un des sports les plus pratiqués par les jeunes des quartiers défavorisés et des banlieues. La demande est croissante et l'implantation de panneaux est l'une des priorités du ministre de la jeunesse et des sports. Ainsi en 1993, des crédits ont été délégués aux directions départementales de la jeunesse et des sports - à hauteur de 12 000 francs - pour conduire en liaison avec les communes la mise en place de panneaux de basket. D'autre part, dans le cadre de la convention d'objectifs, signée avec la Fédération française de basket-ball il a été décidé de soutenir un projet de développement de la pratique du basket dans les milieux défavorisés. Enfin, le basket tient une place privilégiée dans les « J. Sports » (équipements sportifs de proximité), opération mise en place par les communes en étroite liaison avec le ministère de la jeunesse et des sports et bénéficiant de subventions de l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Raoult Éric](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5377

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 1993, page 2775

Réponse publiée le : 1er novembre 1993, page 3838